

en vue

PROJET DE LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Après son adoption le 19 février dernier par l'Assemblée nationale (353 voix « pour », 171 « contre »), le projet de loi Pour une École de la confiance du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel Blanquer, devrait être examiné au Sénat en avril en commission et à la mi-mai en séance publique.

L'enseignement catholique se réjouit notamment de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, de l'élargissement des champs d'expérimentation et de la possibilité de créer des écoles du socle commun regroupant des écoles primaires et des collèges (appelées les « écoles des savoirs fondamentaux ») – trois nouveautés actées par le texte. Il continue cependant à regretter que l'expérimentation ne puisse pas porter, lorsque les enseignants en sont d'accord, sur la manière de calculer leur temps de travail et que les conditions d'assiduité en maternelle ne fassent pas l'objet de modalités d'application plus souples que celles annoncées par le ministre de l'Éducation nationale, en dialogue avec le chef d'établissement et l'équipe pédagogique.

en préparation

VERS UN CONCOURS ENSEIGNANT EN M2

Après les annonces ministérielles et la diffusion de plusieurs projets de texte, un scénario s'esquisse pour la future réforme de la formation initiale des enseignants annoncée pour les concours 2022 – avec un début de mise en œuvre dès 2020. Principal changement : les concours de recrutement (1^{er} et 2^d degrés) auront lieu en cours de M2 en mars-avril, avec des épreuves d'admissibilité et d'admission plus rapprochées, afin de laisser le temps aux étudiants de valider leur master.

La « mastérisation » de la formation ne sera donc pas remise en cause et les épreuves seront « très professionnelles », ont annoncé Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal, respectivement ministres de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de l'Enseignement supérieur, qui ont choisi de ne pas différencier les formats de concours 1^{er} et 2^d degrés.

Les maquettes des masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de

la formation) seront revues et homogénéisées, avec un renforcement de la part des savoirs fondamentaux conformément à la volonté du gouvernement de « faire progresser » le niveau académique des enseignants du primaire, dans les matières scientifiques notamment. Les étudiants de master MEEF auront un stage de « pratique accompagnée » (d'une durée de 4 à 6 semaines) en M1. En M2, ils seront en responsabilité à mi-temps en classe. Lauréats du concours, ils seront – pour ceux issus des masters MEEF – stagiaires à temps plein, et ceux issus des masters non MEEF le seront à temps partiel. La titularisation des nouveaux enseignants se trouverait ainsi reportée d'un an (à bac +6). Deux enjeux clés restent à débattre d'ici la décision finale en juillet : la professionnalisation effective des concours et la fixation du ratio de temps de formation des stagiaires issus des masters non MEEF à hauteur d'un mi-temps.

en refonte

LA RÉGIONALISATION DES ACADÉMIES

L'enseignement catholique regrette les annonces ministérielles, dans le cadre du vote du projet de loi Pour une école de la confiance, modifiant le processus de fusion des académies d'une même région. « Ces décisions ne remettent absolument pas en cause la régionalisation engagée en territoire. Nous allons suivre avec attention les précisions qu'apportera Jean-Michel Blanquer à ce sujet afin d'adapter notre organisation interne », indique Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'Enseignement catholique. « Il convient de poursuivre la constitution des Comités régionaux de l'enseignement catholique (Crec) afin de pouvoir assurer avec les Conseils régionaux une interlocution efficace et fluide, souligne-t-il. Eu égard au maintien – au moins pour un temps – des Budgets opérationnels de programme (BOP) au niveau académique, il convient aussi de maintenir les Caec en l'état. »

Enfin, concernant les recteurs régionaux, « il est nécessaire de poursuivre les travaux de rapprochement et d'installation des procédures de gestion concertée des moyens à l'échelle régionale », ajoute-t-il.

en réseau

LES RÉFÉRENTS PPPF

Plus de 50 référents ont participé, mi-novembre 2018, à la première session de formation organisée par le Sgec autour de son Programme de protection des publics fragiles (PPPF). Outre l'appropriation des textes législatifs et des procédures à travers des études de cas et une réflexion sur le rôle du référent PPPF, la session visait aussi à favoriser le partage le plus large possible d'une culture de la responsabilité en matière de dignité des personnes.

Du côté des publications, après le Programme qui donne les cadres éthique, juridique et méthodologique du traitement et de la prévention de la maltraitance, ont suivi deux livrets, l'un récapitulant les procédures de protection des mineurs, l'autre les modalités pour recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime. Des fiches sur les lieux de parole ou le secret professionnel sont en cours d'élaboration. ➔ <https://ec-boutique.fr>

En accord

VALEURS CADASTRALES

Par un courrier du ministre du Budget adressé au Secrétaire général de l'enseignement catholique, l'accord relatif au classement des surfaces dans les différentes catégories d'imposition négocié avec l'administration a été validé. Cette décision ministérielle met fin à une longue phase de négociations visant à clarifier de manière définitive la position de Bercy sur le sujet. « Nous disposons d'un document opposable à l'administration fiscale qui va permettre de corriger les déclarations des établissements faites en 2013 sur des bases incertaines ou erronées », annonce Yann Diraison, adjoint au secrétaire général. Ces documents ont déjà été adressés aux services départementaux des impôts. Une note de mode d'emploi permettant de procéder aux rectifications sera adressée dans les prochains jours aux établissements.

en priorité

95 EMPLOIS POUR LE PLAN EN FAVEUR DES RÉUSSITES

Le nouveau plan 2019 en faveur des Réussites de l'enseignement catholique compte 95 emplois, « retrouvant ainsi son niveau habituel », se réjouit Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique. Parmi les 95 projets dotés, 42 emplois sont destinés à la création d'Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire), très majoritairement en lycée professionnel, marquant la volonté de pouvoir assurer des suivis de scolarité aux élèves en situation de handicap accueillis dans le premier degré ainsi qu'au collège. 22 emplois sont réservés à des ouvertures de classes ou d'établissements, notam-

ment dans les académies de Versailles, Guyane et de Lyon, pour accompagner des projets d'implantation dans des zones défavorisées ou de création de filières à destination de publics défavorisés.

16 emplois sont dédiés à des dispositifs d'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers (lutte contre le décrochage, dédoublement de CP/CE1...).

Enfin, – nouveauté 2019 – 14 emplois sont voués à des ouvertures d'UPE2A (Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants), marquant la mobilisation du réseau pour assurer cet accueil.

en dialogue

CNEAP : GRÈVE SUSPENDUE ET NÉGOCIATIONS À VENIR

En janvier dernier, le Cneap a lancé une grève administrative face aux suppressions d'emplois annoncées pour 2019 et à l'inertie ministérielle bloquant un droit au redéploiement des établissements du réseau. Une rencontre a suivi début février à Paris entre le directeur général du ministère de l'Agriculture et plus de 200 acteurs du Cneap, représentant 160 établissements.

Le représentant de l'administration s'est engagé à ouvrir le dialogue sur une série de questionnements, décision à laquelle le Cneap a répondu par une suspension de la grève et par un travail d'identification par les chefs d'établissement de l'Uneap (Union nationale de l'enseignement agricole privé) des dossiers problématiques à traiter en priorité. Parmi eux : l'interprétation très restrictive du ministère sur le recrutement des chefs d'établissement ainsi que celle sur le mouvement de l'emploi

et l'absence de création du tout nouveau diplôme dans les métiers de la ruralité depuis plus de quinze ans. La liste de ces sujets sera adressée au ministre de l'Agriculture fin mars. « Si rien n'avancait, la décision a déjà été prise de reconduire à la rentrée le mouvement de blocage administratif », prévient Philippe Poussin, secrétaire général du Cneap.

AU SALON DE L'AGRICULTURE

Bonne nouvelle pour les établissements du CNEAP au Salon de l'Agriculture 2019 : le stand du réseau a battu des records de fréquentation alors que celle du salon a marqué un recul. La majorité des demandes d'information des visiteurs a porté sur les possibilités de reconversion professionnelle proposées par le réseau du CNEAP.

en progrès

INCLUSION : LA FIN ANNONCÉE DES CONTRATS AIDÉS

Des éléments de la proposition de loi Pour une école vraiment inclusive adoptée le 31 janvier dernier par l'Assemblée nationale, ont été intégrés par des amendements au projet de loi Pour une école de la confiance. L'enseignement catholique se réjouit des annonces faites par le ministre de l'Éducation nationale au cours des débats et en particulier de son engagement pour qu'« à l'horizon 2020, il n'y [ait] plus que des AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handi-

cap, ndlr) en France (12 400 postes créés à la rentrée prochaine) et plus de contrats aidés ».

« C'est une bonne nouvelle sociale qui permettra une meilleure professionnalisation des auxiliaires de vie des élèves en situation de handicap. Elle interrompra le rythme infernal actuel de nombreux établissements obligés de changer de professionnels tous les ans pour accompagner les enfants », souligne Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.

en projet

APRÈS LES JMJ, UN RÉSEAU DE JEUNES PROFESSIONNELS À CONSTRUIRE

Une trentaine de jeunes professionnels de l'Enseignement catholique ont vécu les Journées mondiales de la jeunesse de Panama, qui se sont achevées le 27 janvier 2019. Lors de la dernière veillée, le pape François a invité les 700 000 jeunes participants à devenir « influenceurs à la manière de Marie ». Leur séjour spirituel et interculturel, accompagné par le Secrétariat général de l'enseignement catholique, s'est poursuivi jusqu'au 2 février 2019, par une semaine à la rencontre des établissements catholiques de Chitré, à

300 kilomètres de Panama City. « Nous avons axé cette deuxième semaine sur leur relecture et sur le lien entre la foi et les métiers de l'éducation. Nous envisageons de renouveler cette proposition lors de prochaines JMJ », indique Joseph Herveau, responsable de l'animation pastorale au Sgec.

D'autres projets pourraient voir le jour comme la structuration d'un réseau de jeunes professionnels de l'enseignement catholique, complète Jérôme Brunet, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.

en attente

ENSEMBLES SCOLAIRES : VERS UN NOUVEAU PILOTAGE

Un projet de texte relatif au pilotage des ensembles scolaires sera proposé au CNEC de juin. Destiné à remplacer le texte précédent sur la coordination dans les ensembles scolaires après l'adoption du Statut unique du chef d'établissement, ce texte ne proposera pas un modèle type de pilotage.

En effet, considérant que le pilotage d'un ensemble scolaire peut, aujourd'hui, prendre plusieurs formes depuis la coordination assurée par un chef d'établissement coordinateur jusqu'à un partage des responsabilités entre les chefs d'établissement de l'ensemble scolaire, le texte propose des repères pour permettre aux chefs d'établissement, à l'initiative de la tutelle, de rédiger, eux-mêmes, le protocole de pilotage mettant en œuvre le mode de pilotage décidé, avec eux, par la tutelle. Une nouvelle illustration de la responsabilité en partage.

en prévision

LA FORMATION EN QUESTION

Un projet de texte sur la politique de formation dans l'enseignement catholique sera présenté au Cnec fin mars pour un premier débat, en vue d'une adoption définitive en juin. Ce texte résulte d'un travail engagé depuis deux ans à l'initiative du secrétaire général dans le prolongement des États généraux de la formation. Pour répondre aux défis de complexité et de cloisonnement, le document propose des évolutions profondes s'agissant de la définition des orientations et du pilotage national de la formation, de la reconnaissance et de l'évaluation des organismes de formation, de la formation et de l'évaluation des formateurs, ainsi que des avancées en matière de financement.

LE RGPD

Une note à destination des chefs d'établissement sur les règles à appliquer et les informations à diffuser auprès des parents d'élèves, des enseignants et des personnels Ogec dans le cadre de la mise en application du RGPD (Règlement général sur la protection des données) sera diffusée fin mars. Elle abordera l'ensemble des situations les plus courantes (information des familles à l'inscription ou encore à l'arrivée des enseignants et personnels dans l'établissement...) et fournira des modèles de notes d'information pré-rédigées à leur communiquer en vue de faciliter au maximum le travail des chefs d'établissement.

en interview

L'EARS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Jérôme Brunet, adjoint au secrétaire général et responsable du pôle Éducation du Sgec, expose les premiers résultats d'une étude sur la mise en œuvre de l'Éducation affective, relationnelle et sexuelle (EARS) dans l'enseignement catholique.

D.R.



Les niveaux de déploiement sont donc très hétérogènes et fortement conditionnés par la capacité des responsables à lancer le projet. Ce constat pointe la nécessité d'intégrer à la formation des enseignants des apports, tant sur les contenus de l'EARS que sur les attitudes à développer

pour aborder des sujets délicats ou sensibles en classe et avec des collègues.

Pourquoi avoir commandé un état des lieux de l'Éducation affective, relationnelle et sexuelle dans l'enseignement catholique ?

Nous sommes partis du constat qu'il y avait dans l'Enseignement catholique une intention forte de mettre en œuvre cette éducation mais une réelle difficulté à se lancer. Nous souhaitions donc comprendre ce qui se jouait dans cette forme d'ambivalence. La structure Care Services a donc été missionnée pour réaliser un état des lieux, de façon collaborative, avec une équipe de pilotage et une enquête sous forme d'entretiens auprès de différents acteurs concernés.

Quel en est le principal enseignement ?

L'étude montre que tout est rassemblé pour faciliter le déploiement de l'EARS : orientations explicites et cohérentes, présence d'outils, volonté des acteurs. Cependant, la dimension sexuelle reste problématique. Il y a une réelle réticence des éducateurs à aller sur un terrain qu'ils estiment relever de l'intime et dont ils redoutent les implications morales et éthiques. Les représentations des adultes restent empreintes de non-dits, de peurs, de méconnaissance des jeunes d'aujourd'hui.

Quelles pistes pour remédier à cela ?

Nous allons, d'une part, travailler à construire un cadre sécurisant pour que les questions liées à la sexualité puissent être abordées entre adultes dans un premier temps. D'autre part, la bonne prise en compte de la dimension relationnelle et affective dans les communautés éducatives encourage à inclure l'EARS dans un véritable parcours de formation en maturité humaine. Dans la droite ligne de la visée éducative de l'Enseignement catholique, cette approche permet en outre de mieux intégrer l'EARS dans les apprentissages comme dans les parcours existants sur l'orientation, l'éducation culturelle et artistique, la citoyenneté et l'éducation à la santé.

Pour diffuser ces nouveaux outils et cadres, nous nous appuyons sur des modalités nouvelles, type webinaire ou base documentaire en ligne, afin que le réseau des référents EARS puisse initier une dynamique de formation de proximité. L'enjeu est que la compétence de personnes ressources soutienne les enseignants et les accompagnants.

en réseau

UN « CAMPUS 2019 » SUR LA RESPONSABILITÉ

Après une Semaine du réenchantement marquée début février par la mobilisation active de nombreux établissements et diocèses, un séminaire de réflexion et de production autour de la responsabilité en partage va être organisé du 29 au 31 mars prochains aux Mureaux (78). Intitulé Le Campus 2019 et articulé avec la réunion du Cnec qui aura lieu le 29 mars sur le même site, cette nouvelle étape du Réenchantement rassemblera 180 personnes représentatives des réalités diverses de l'enseignement catholique – étudiants d'Isfec, personnels d'établissement, chefs d'établissement, directeurs diocésains, enseignants, formateurs, parents, APS, prêtres, membres des Ogec, lycéens...

« Le choix de ce campus est celui de la sobriété efficace et pas d'une grand-messe. Il s'agira de s'emparer collectivement des travaux qui ont émergé depuis le séminaire de Vittel et de déboucher sur des propositions sur la responsabilité en partage, modestes et accessibles à tout l'enseignement catholique », insiste Pascal Balmand, son secrétaire général. Inscrivant ces trois jours dans une démarche synodale, les participants vont vivre collectivement cette responsabilité en partage en quatre temps : croiser les regards, imaginer des voies nouvelles, contribuer au discernement, s'engager. Ce dernier temps prendra la forme d'un appel du secrétaire général aux communautés éducatives et aux instances institutionnelles de l'enseignement catholique.

RETROUVEZ LA CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
CHAQUE MERCREDI À 12H50
DANS LES BONNES ONDES DE VINCENT BELOTTI

FM MOBILE INTERNET PODCAST rcf.fr

RCF RADIO
LA JOIE SE PARTAGE